



## Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886.50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

### Arrêté relatif à l'adoption des comptes de l'exercice 2022

Le Conseil général de Lignières,  
Vu le rapport du Conseil communal du 29 août 2023,  
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,  
Vu le règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014,  
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,  
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	6'459'011.94
Revenus d'exploitation	CHF	<u>5'971'070.58</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1) - déficit	CHF	487'941.36
Charges financières	CHF	74'062.15
Revenus financiers	CHF	<u>484'684.02</u>
Résultat provenant des financements (2) - bénéfice	CHF	410'621.87
<b>Résultat opérationnel (1+2) - déficit</b>	<b>CHF</b>	<b>77'319.49</b>
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Revenus extraordinaires	CHF	<u>191'247.45</u>
Résultat extraordinaire (3) - bénéfice	CHF	191'247.45
<b>Résultat total, compte de résultats (1+2+3) - bénéfice</b>	<b>CHF</b>	<b>113'927.96</b>

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	CHF	426'977.09
Total des recettes	CHF	<u>194'038.75</u>
<b>Investissements nets</b>	<b>CHF</b>	<b>232'938.34</b>

## Commune de Lignières

### Arrêté relatif à l'adoption des comptes de l'exercice 2022

c) les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	CHF	77'249.20
Total des recettes	CHF	<u>0.00</u>
<b>Investissements nets</b>	<b>CHF</b>	<b>77'249.20</b>

d) le bilan au 31 décembre 2022 qui se présente en résumé comme suit :

Patrimoine financier	CHF	15'388'202.03
Patrimoine administratif	CHF	<u>21'408'299.55</u>
<b>Total de l'actif</b>	<b>CHF</b>	<b>36'796'501.58</b>
Capitaux de tiers	CHF	10'966'611.66
Capitaux propres	CHF	<u>25'829'889.92</u>
<b>Total du passif</b>	<b>CHF</b>	<b>36'796'501.58</b>

**Art. 2.-** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.

**Art. 3.-** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Lignières, le 14 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Jérôme Ribeaud

Michaël Wälchli